

La recomposition du paysage des télécommunications spatiales arabes*

Florence Gaillard-Sborowsky, Chargée de recherche

(10 mars 2008)

Le secteur des télécommunications spatiales dans le monde arabe est à l'heure actuelle l'un des plus actifs de la scène internationale. Il se caractérise par un dynamisme important tant de la part des opérateurs historiques que de la part des nouveaux acteurs dont certains programmes de développement de satellites sont à la pointe en matière de technologie.

Il existe une spécificité des télécommunications spatiales dans cette partie du monde qui repose sur la superposition des échelles nationales, régionales et internationales de même que sur l'imbrication étroite des logiques économiques et politiques. Cela se traduit par une libéralisation ambiguë du secteur des télécommunications et par suite une dérégulation, qui reste sous étroit contrôle étatique tout en essayant de satisfaire aux normes régulatrices de l'organisation mondiale du commerce. De ce fait, l'étude de ce secteur nous révèle bien plus que des logiques commerciales. Le paysage des télécommunications spatiales dans le monde arabe nous informe aussi sur les relations intra-régionales et les positionnements sur la scène internationale. Cette complexité sectorielle propose une métonymie intéressante pour regarder cette région du monde et tenter d'en décrypter les tendances.

Aux origines : Arabsat et Nilesat

Envisagé dès la fin des années 1960, le programme de satellites Arabsat de la Ligue arabe avait des motivations essentiellement politiques. Une coopération régionale valant démonstration sur le plan international était la valeur symbolique attribuée au projet de « satellite arabe » qui devait

* Ne seront traités dans cette note que les opérateurs possédant des satellites en propre. A ce titre Noorsat, opérateur virtuel, louant des capacités à Eutelsat et n'ayant aucun projet de développement de satellite n'y figure pas.

« être à la fois politique et culturel – pour la modernisation et le développement – voire même militaire, tout en un et en même temps »¹. Arabsat devait concrétiser la « grande nation arabe » aux yeux du monde, accroître la communication entre les pays arabes et permettre « d'échanger non seulement les informations et les programmes, mais aussi les productions culturelles, les données et informations nécessaires à la recherche et au développement scientifiques, à l'innovation technique, aux activités commerciales et industrielles et à l'exploitation des ressources naturelles, autrement dit toutes les informations indispensables à la prise de décisions politiques ou économiques »².

Le premier satellite fut lancé en 1985 et très rapidement les objectifs initiaux ne furent pas remplis. En cause notamment les difficultés entre les différents pays arabes au sujet du contenu et de la diffusion des programmes mais aussi en matière de financement. L'explosion des chaînes satellitaires et le développement croissant des besoins en télécommunication ont finalement conduit l'organisation Arabsat à adopter une position plus classique d'opérateur de télécommunication en louant ses répéteurs, les programmes communs se réduisant à la portion congrue. Solide financièrement, elle investit dans différents projets (elle participe par exemple au capital de Thuraya à hauteur de 10 %) et présente un cahier de charge qui comprend la mise en orbite de pas moins de quatre nouveaux satellites d'ici à 2010³.

Pour autant, elle reste une organisation intergouvernementale, et malgré quelques effets d'annonce, la privatisation reste encore bien lointaine dans les faits. La valeur politique constitutive d'Arabsat est apparemment encore suffisamment présente pour renvoyer à une date non définie un processus de déréglementation.

Quant au programme Nilesat, si la logique économique était en œuvre dès les débuts – il devait assurer un débouché à la production audio-visuelle égyptienne – la logique politique était aussi éminemment présente. Nilesat est en effet une réaction à l'éviction de l'Égypte de la Ligue arabe suite aux accords de Camp David avec Israël. L'Égypte était l'un des plus gros contributeurs du projet Arabsat, programme dont elle se retrouvait exclue de fait. Le programme Nilesat devait alors redonner à l'Égypte un statut d'acteur régional d'envergure et contribuer à la restauration de son influence régionale. Pour autant, s'il est envisagé dès le début des années 1980, le projet ne sera approuvé que lors du troisième plan quinquennal (1992-1997). Le premier satellite est mis en orbite en 1998 avec comme

¹ Arab States Broadcasting Union, *Le projet du système de satellite arabe*, en arabe, Le Caire, 1973, cité par H. Kandyl, in « Le satellite d'Aladin, le système de communication du satellite arabe », Hamdy Kandyl, *Revue tiers-monde*, t. XXVIII, n° 111, juillet-septembre 1987, pp. 659-670.

² Rapport final de la réunion consultative arabe sur l'examen des projets du programme international pour le développement de la communication, Tunis, août 1981, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science.

³ Quatre satellites sont actuellement en orbite pour Arabsat, deux lui appartenant en propre, deux étant loués.

objectif la télédiffusion, suivi par un deuxième satellite en 2000 qui lui, mise sur la transmission de données, Internet et multimédias. La réussite économique escomptée n'était pas au rendez-vous et, comme bien souvent dans le secteur spatial, l'état financeur en amont devient client en aval par la fondation de multiples sociétés filiales. Le cas de l'Égypte ne fait pas exception et le gouvernement implante alors de multiples filiales de la *Nilesat Satellite Company* (NSC), de l'ERTU (*Egyptian Radio and Television Union*) ou de la CNE⁴. Ces diverses structures sont spécialisées dans la fourniture de réseaux ou de commercialisation d'Internet avec comme premier objectif, non pas de lancer les investissements, mais d'obtenir déjà une demande des consommateurs arabes nationaux et internationaux.

Toutefois, l'augmentation de la demande en moyens de télécommunications s'accéléralent vivement ces dernières années⁵, les capacités des deux satellites Nilesat sont épuisées et l'opérateur a loué un satellite à Eutelsat positionné à 7° ouest et renommé Nilesat 103. La compagnie Nilesat prépare actuellement l'avenir en travaillant sur le projet d'un satellite Nilesat 201 qui devrait être en orbite entre 2009 et 2011. D'un montant de 150 millions de dollars, il remplacerait Nilesat 101 dont la fin de vie est prévue pour 2013.

Les Émirats Arabes Unis en position de trublion ?

Si les Émirats forment une fédération riche et développée, ils le doivent certes au pétrole, mais aussi à une ambitieuse politique de diversification et de rayonnement régional. Témoin et bénéficiaire de cette politique, le secteur des télécommunications spatiales aux Émirats Arabes Unis connaît un essor sans précédent, et vient bousculer quelque peu Arabsat et Nilesat.

Le premier pas vers le développement d'un segment spatial dans le domaine des télécommunications aux Émirats Arabes Unis est marqué par la naissance de la société Thuraya. Cette société bien qu'ayant une multiplicité d'actionnaires internationaux et privés résulte sans conteste d'une volonté nationale. A sa création, en 1997, c'est en effet Etisalat, compagnie nationale de télécommunications émiraties, qui porte le projet et en est actionnaire majoritaire. Toutefois, Thuraya présente une structure de capital originale en regard du monde arabe en ce sens qu'elle ne fédère pas moins de onze opérateurs nationaux de télécommunications arabes, Arabsat et des compagnies privées dont Hughes Space & Communications (aujourd'hui Boeing Satellite Systems), la société de conseil allemande Detecon et un consortium bancaire dans lequel figure la

⁴ La CNE est la résultante de la restructuration en société anonyme des chaînes satellitaires étatiques ESC1 et ESC2 mais où là encore la puissance publique reste l'actionnaire majoritaire.

⁵ A titre d'exemple, 1 200 chaînes satellitaires sont attendues d'ici à 2015 dans le monde arabe.

Société Générale. Le système Thuraya est dédié aux services de télécommunications mobiles par satellite. Deux satellites ont été mis en orbite respectivement en 2000 et 2003. Forte de son succès commercial et désirant étendre sa couverture à la région Asie-Pacifique, la compagnie opère depuis le 15 janvier 2008 un troisième satellite mis en orbite par Sea-Launch. Un quatrième satellite est en prévision pour couvrir l'Amérique du Sud, sa programmation devrait être officialisée courant le printemps 2008.

Pour autant, c'est véritablement en 2004 que le tournant s'amorce avec la parution le 16 avril d'un décret fédéral visant à libéraliser le secteur des télécommunications jusqu'alors monopole de la compagnie nationale Etisalat. Ce décret stipule la création d'un Comité suprême des télécommunications (CST) (qui a le dernier mot en matière d'octroi de licences aux nouveaux opérateurs) et l'instauration d'une autorité de régulation : la *Telecommunications Regulatory Authority* (TRA).

Cette dérégulation se met en œuvre en 2005 par un nouveau décret qui instaure un second opérateur de télécommunications, l'*Emirates Company for Integrated Telecommunications* (EITC) à qui est octroyée le 12 février 2006 une licence « full services » qui lui permet d'offrir des services de téléphonie mobile, de téléphonie fixe et des services Internet. Son capital est composé par une prise de participation du gouvernement fédéral (40 %, représenté par le ministère des Finances et de l'industrie), de la *Mubadala Development Company*, (20 %, entreprise publique d'investissements de l'émirat d'Abu Dhabi) d'*Emirates Company for Telecommunications and Technology* (20 %, filiale de *TECOM-Dubai Technology, Electronic Commerce and Media Free Zone*). Les 20 % restant ont été mis en vente sur le marché boursier. La part de la puissance publique est donc directement ou indirectement de 80 % ! C'est peut-être la fin du monopole d'*Etisalat* mais pour autant l'état reste éminemment présent.

Par ailleurs, l'entrée de la *Mubadala* dans le capital de EITC n'est pas fortuite. En effet, cette société, constituée en 2002, a créé en 2007 une filiale destinée à développer un programme de satellites de télécommunications : *Al Yah Satellite Communication*. Ce que l'on pourrait considérer comme un opérateur de plus dans un marché très actif prend une dimension différente dès lors que l'on observe que c'est le premier programme national arabe à vocation duale. La signature du contrat, le 8 août 2007, avec le consortium *EADS Astrium/Thales Alenia Space* pour la construction des deux satellites prévus⁶, s'est d'ailleurs déroulée en présence et sous le patronage de son Altesse Cheikh Mohammed Bin Zayed Al Nahyan, Prince héritier de l'Émirat d'Abou-Dhabi et vice-commandant suprême des Forces armées des EAU. Par cette officialisation du soutien de

⁶ Le premier satellite devrait être lancé par Arianespace en 2010, le second par ILS en 2011.

la puissance publique à un système de télécommunications spatiales – et c'est la première fois –, les Émirats Arabes Unis témoignent de leur volonté de se positionner sur la scène arabe et internationale.

Enfin, on apprenait le 26 février 2008 qu'International Launch Service venait de signer un contrat de lancement pour un nouveau satellite de télécommunication émiratis, S2M1. Le fournisseur de ce satellite en bande S de télévision mobile couvrant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord est Space Systems/Loral qui utilisera sa plate-forme 1300 avec un réflecteur déployable de 12 mètres de diamètre. Cette société, fondée en 2006, a pour objectif d'être le fournisseur leader de divertissement mobile riche en contenus médias. S2M commercialisera ses produits dès 2008 en utilisant la composante terrestre de sa plate-forme combinée à l'utilisation d'Arabsat avant de basculer sur son propre satellite.

Ce dernier programme est à la pointe de la technologie. Aujourd'hui, seuls le Japon et la Corée du Sud diffusent depuis 2005 de la télévision mobile à partir de plates-formes hybrides satellites et terrestres. La Chine projette un déploiement similaire pour l'été 2008 en raison des Jeux Olympiques, l'Europe via une *joint-venture* entre Eutelsat et SES devrait suivre avec un lancement de satellite début 2009 (satellite W2A).

La multiplication de ces programmes de satellites aux Émirats Arabes Unis s'inscrit dans un contexte où la déréglementation reste ambiguë. La part de la puissance publique reste importante et traduit qu'il y a une réelle implication de l'état dans ces développements technologiques. Un équilibre est savamment calculé démontrant par là qu'au-delà des logiques commerciales, les logiques politiques ne sont jamais loin.

Logiques commerciales et logiques politiques

Se positionner en tant que leader sur le plan des nouvelles technologies est certes une des raisons principales que l'on peut avancer concernant le dynamisme qui caractérise les Émirats Arabes Unis. Cependant, il ne faut pas oublier que cette technologie permet de véhiculer des données et des informations au plan régional mais aussi en direction de l'international et des diasporas. Faut-il alors rappeler ici le caractère stratégique de l'information et des moyens de communications en général dans nos sociétés actuelles ? Les enjeux se situent donc aussi au plan politique et concernent tous les pays arabes possédant cette technologie. Deux exemples récents dans l'actualité viennent illustrer cet aspect.

D'une part, que l'on se souvienne du brouillage du signal en bande L d'un des satellites Thuraya pendant plus de 6 mois en 2006 qui avait apparemment pour objectif de rendre inutilisable le service de téléphonie par satellite dans certaines zones moyennes-orientales. Après avoir soupçonné

Israël d'être à l'origine de ce brouillage⁷ (cela se passait au moment des opérations armées d'Israël au Liban contre le Hezbollah) Thuraya apprenait que c'était, en fait, la Libye, elle-même actionnaire de la compagnie. Les antennes de brouillage étaient situées sur trois sites libyens dont au moins un militaire⁸. L'affaire s'est réglée au niveau intergouvernemental entre les Émirats Arabes Unis et la Libye. Aucun commentaire officiel de la part de Thuraya et de la Libye n'a été donné.

D'autre part, il faut mentionner l'accord passé le 12 février par les Ministres arabes de l'Information au sein de la Ligue arabe. Sur proposition de l'Égypte une charte a été adoptée sous le titre de « Principes et lignes directrices pour l'organisation de la télévision satellite dans le monde arabe ». Les raisons avancées par le ministre égyptien de l'Information ne sont pas très explicites : « Arab satellite anarchy must stop... This sector must be organized because this is the desire of all the Arab states, not one state. If we leave these channels to spread and multiply without an organization, all we have to pay for the consequences »⁹. La problématique sous-jacente est clairement le caractère transnational de la télédiffusion par satellite pour certains pays ayant une longue tradition de censure de la presse. Ce document a suscité l'indignation des organisations régionales et internationales comme l'Arab Network for Human Rights Information et Reporters sans Frontières. La chaîne Al-Jazeera a présenté quant à elle le document comme « un risque pour la liberté d'expression dans le monde arabe ».

Ce document de 18 articles stipule que toutes les télévisions par satellite doivent respecter les conditions suivantes :

- ne pas offenser les dirigeants ou les symboles nationaux et religieux dans le monde arabe ;
- ne pas altérer l'harmonie sociale, l'unité nationale, l'ordre public ou les valeurs traditionnelles ;
- se conformer aux valeurs religieuses et éthiques de la société arabe et de tenir compte de sa structure familiale ;
- s'abstenir de diffuser tout ce qui remet en cause Dieu, les religions monothéistes, les prophètes, les sectes ou les symboles des différentes communautés religieuses, et
- protéger l'identité arabe contre les effets nocifs de la mondialisation.

⁷ Peter B. de Selding, "Thuraya says satellite interference came from inside Israël", Space News, 11 septembre 2006.

⁸ « Libya pinpointed as source of months-long satellite jamming in 2006 », Space News, 9 avril 2007,

⁹ 20 février 2008, <http://mediame.com/taxonomy/tags/nilesat>

La charte comprend des sanctions dans le cas où l'une de ces règles ne serait pas respectée. Cela commence par un simple avertissement à la chaîne en question, avant de passer à la confiscation du matériel, des équipements, financière et finalement la radiation permanente du permis d'émettre.

En signant la charte, les pays arabes s'engagent à appliquer ces règles pour tous les accords, avec les chaînes satellitaires, existants et à venir en incluant celles établies en zone franche. A la date d'aujourd'hui seul le Qatar a fait part de quelques réserves.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.